

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 12 mars 2024

| | | |
|-------------------|----|---|
| Nombre de membres | | l'an deux mille vingt-quatre, le douze mars, |
| En exercice | 13 | à 19h30 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, |
| Présents | 9 | régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit |
| Votants | 11 | par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la |
| | | présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire. |

Date de la convocation

06 mars 2024

Étaient présents : Emmanuelle RASSENEUR - Olivier PORS – Gwenaëlle JAUOEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Nathalie LAPART - Loïc FLOCHLAY

Étaient absents : Carole PIGEYRE (procuration à Emmanuelle RASSENEUR) – Moktar BENHADJ – Geoffrey COLIN – Joël MONOT (procuration à Didier GOURRET)

Didier GOURRET a été élu secrétaire de séance.

2024-03-01 : COMPTE DE GESTION 2023

Exposé :

Chaque année le trésorier établit un compte de gestion par budget (annexe 1). Ce document retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice. Le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

Décision : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Gestion 2023.

Le secrétaire de séance



Didier GOURRET

La Maire



Emmanuelle RASSENEUR.

